

Procès-verbal

Séance régulière du conseil de la Ville de Macamic tenue le 3 février 2025, à 19 h, à la salle du conseil, à laquelle étaient présents le maire Tony Boudreau, les conseillères et conseillers suivants : Cindy Boucher, Myriam Bruneau, Ghislain Brunet, Michel Deschênes.

Était également présente, la directrice générale, Marie-Pier Plante.

Absences motivées : Francine Néron et Gaétan Morin.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Tony Boudreau ouvre la séance à 19 h.

2025-02-022

2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Myriam Bruneau, appuyé par la conseillère Cindy Boucher et résolu :

QUE : L’ordre du jour soit accepté tel que lu par la greffière-trésorière adjointe, tout en gardant les questions diverses ouvertes.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 13 janvier 2025;

4. TRÉSORERIE

4.1. Approbation des comptes à payer :

- Liste des comptes de décembre 2024 au montant de 55 865.07 \$;
- Liste des comptes de janvier 2025 au montant de 98 448,41 \$;
- Listes des salaires au montant de 61 754,29 \$.

5. CORRESPONDANCE

5.1. Correspondance reçue et envoyée pour le mois de janvier 2025;

5.2. Dons, commandites et partenariats :

- 5.2.1 Demande d’appui financier à la « Ressource pour personnes handicapées A.T. »;
- 5.2.2 Demande d’appui financier à l’École de musique d’Abitibi-Ouest;

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

7. ADMINISTRATION ET RÉGLEMENTATION

7.1 Invitation aux élus pour la présentation du portrait eau souterraine à l’échelle de la municipalité;

7.2 Fin du mandat du directeur général par intérim;

7.3 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 587 100 \$ qui sera réalisé le 10 février 2025;

7.4 Adoption d’une Politique de rémunération;

7.5 Adoption d’une Politique sur les mesures disciplinaires;

7.6 Adoption d’une Politique sur les primes pour les gardes et périodes de disponibilités;

7.7 Adoption d’une Politique d’utilisation des véhicules municipaux;

7.8 Planification de l’audit – Daniel Tétreault, CPA Inc.;

- 7.9 Dépôt de la liste des contrats comportant une dépense totale de plus de 25 000 \$ pour l'année 2024;
- 7.10 Dossier – Corporation de développement de Macamic;
- 8. GESTION ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
- 8.1 Signataire – Entente de service avec sylviculture La Vérendrye;
- 9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 9.1 Adoption du rapport annuel d'activités 2024 – Service incendie;
- 9.2 Adoption du rapport financier 2024 de la Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon;
- 10. TRAVAUX PUBLICS**
- 10.1 Demande du Club Quadiste;
- 11. HYGIÈNE DU MILIEU**
- 12. SPORTS, LOISIRS ET CULTURE**
- 12.1 Soumissions pour l'installation d'un système de caméra à l'extérieur au Centre Joachim-Tremblay;
- 12.2 Soumission pour la location ou achat d'un conteneur;
- 13. RAPPORT DES COMITÉS**
- 14. AFFAIRES NOUVELLES**
- 15. INFORMATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**
- 16. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**
- 17. LEVÉE DE LA SÉANCE**

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2025-02-023

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 13 JANVIER 2025

Il est proposé par la conseillère Cindy Boucher, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : Le procès-verbal de la séance régulière du 13 janvier 2025 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et les conseillers.

4. TRÉSORERIE

2025-02-024

4.1 APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par la conseillère Cindy Boucher, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : Les items suivants soient acceptés :

- a) Liste des comptes de décembre 2025 au montant de 55 865,07 \$;
- b) Liste des comptes de janvier 2024 au montant de 98 448,41 ;
- c) Liste des salaires au montant de 61 754,29 \$.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et les conseillers.

5. CORRESPONDANCE

5.1 CORRESPONDANCE REÇUE ET ENVOYÉE POUR LE MOIS DE JANVIER 2025

Le maire communique des informations concernant la correspondance reçue et envoyée pour le mois de janvier 2025.

5.2 DONS, COMMANDITE ET PARTENARIATS

2025-02-025

5.2.1 DEMANDE D'APPUI FINANCIER À LA « RESSOURCE POUR PERSONNES HANDICAPÉES A.T. »

Il est proposé par la conseillère Cindy Boucher, appuyé par la conseillère Myriam Bruneau et résolu :

QUE : La présente demande de commandite soit refusé.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2025-02-026

5.2.2 DEMANDE D'APPUI FINANCIER À L'ÉCOLE DE MUSIQUE D'ABITIBI-OUEST

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par la conseillère Cindy Boucher et résolu :

QUE : La présente demande de commandite soit refusé.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Question d'un citoyen sur la hausse des taxes suite à la réception de son compte de taxes municipales. Il questionne les raisons qui justifient la hausse et demande des éclaircissements sur les projets qui concernent son secteur.

7. ADMINISTRATION ET RÉGLEMENTATION

7.1 Invitation aux élus pour la présentation du portrait eau souterraine à l'échelle de la municipalité

La directrice générale informe les membres du conseil que la Société de l'eau souterraine Abitibi-Témiscamingue offre aux élus la possibilité d'assister à une rencontre s'ils le désirent pour la présentation du portrait eau souterraine à l'échelle de la municipalité.

2025-02-027

7.2 FIN DU MANDAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

Attendu que la directrice générale, Marie-Pier Plante est maintenant à temps plein depuis le 6 janvier 2025 ;

Il est par la conseillère Cindy Boucher, appuyé par le conseiller le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : Le mandat du directeur général par intérim, Alain Letarte prend fin à compter du 6 janvier 2025.

QUE : Monsieur Alain Letarte agira à titre de consultant au besoin aux mêmes conditions.

Adoptée à l’unanimité des conseillères et des conseillers.

2025-02-028

7.3 **RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 587 100 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 10 FÉVRIER 2025**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Macamic souhaite emprunter par billets pour un montant total de 587 100 \$ qui sera réalisé le 10 février 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
14-193	112 100 \$
24-359	475 000 \$

ATTENDU QU’il y a lieu de modifier les règlements d’emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l’article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 24-359, la Ville de Macamic souhaite réaliser l’emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Myriam Bruneau, appuyé par le conseiller Michel Deschênes et résolu unanimement

QUE : Les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 10 février 2025;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 10 février et le 10 août de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2026.	44 500 \$	
2027.	46 400 \$	
2028.	48 000 \$	
2029.	50 000 \$	
2030.	52 000 \$	(à payer en 2030)
2030.	346 200 \$	(à renouveler)

QUE : En ce qui concerne les amortissements annuels de

capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 24-359 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 10 février 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2025-02-029

7.4 ADOPTION D'UNE POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Il est proposé par le conseiller Michel Deschênes, appuyé par la conseillère Cindy Boucher et résolu :

QUE : La Politique de rémunération soit adoptée.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2025-02-030

7.5 ADOPTION D'UNE POLITIQUE SUR LES MESURES DISCIPLINAIRES

Il est proposé par la conseillère Cindy Boucher, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : La Politique sur les mesures disciplinaires soit adoptée.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2025-02-031

7.6 ADOPTION D'UNE POLITIQUE SUR LES PRIMES POUR LES GARDES ET PÉRIODES DE DISPONIBILITÉS

Il est proposé par la conseillère Cindy Boucher, appuyé par la conseillère Myriam Bruneau et résolu :

QUE : La Politique sur les primes pour les gardes et périodes de disponibilité soit adoptée.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers

2025-02-032

7.7 ADOPTION D'UNE POLITIQUE D'UTILISATION DES VÉHICULES MUNICIPAUX

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par la conseillère Myriam Bruneau et résolu :

QUE : La Politique d'utilisation des véhicules municipaux soit adoptée.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers

7.8 Planification de l'audit – Daniel Tétreault, CPA inc.

La Ville de Macamic a été informée par correspondance en date du 6

janvier 2025 que notre auditeur Daniel Tétreault procédera à l’audit de nos états financiers consolidés pour l’exercice terminé le 31 décembre 2024.

7.9 Dépôt de la liste des contrats comportant une de dépense totale de plus de 25 000 \$

La directrice générale informe les membres du conseil que la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ avec un même contractant, passé au cours du dernier exercice financier complet précédent, lorsque l’ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000 \$ pour l’année 2024 a été publié tel que prévu à la Loi.

7.10 Dossier – Corporation de développement de Macamic

La directrice générale informe les membres du conseil des nouvelles mesures en lien avec la mise à jour des informations de la Corporation de développement de Macamic au Registre des entreprises. Il est convenu que la conseillère Myriam Bruneau agira à titre de représentante de la Ville de Macamic pour communiquer avec les administrateurs actuels de la corporation afin de confirmer leurs informations personnelles et leur intérêt à poursuivre et relancer le comité.

8. GESTION ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2025-02-033

8.1 SIGNATAIRE – ENTENTE DE SERVICE AVEC SYLVICULTURE LA VÉRENDRYE

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par le conseiller Michel Deschênes et résolu :

QUE : La directrice générale, Marie-Pier Plante est autorisée à signer pour et au nom de la Ville de Macamic l’entente de service avec Sylviculture La Vérendrye comme mandataire de gestion pour la réalisation du plan d’aménagement forestier 2025-2025.

Adoptée à l’unanimité des conseillères et des conseillers.

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2025-02-034

9.1 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D’ACTIVITÉS 2024 – SERVICE INCENDIE

Attendu que L’article 35 de la Loi sur la sécurité incendie prévoit que toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l’application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doit adopter, par résolution, et le transmettre au ministre dans les trois mois de la fin de l’année financière, un rapport d’activité du schéma de couverture de risque en sécurité incendie;

Attendu que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport annuel d’activités du schéma de couverture de risque en sécurité

incendie;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par le conseiller Michel Deschênes et résolu :

QUE : La Ville de Macamic adopte le rapport d'activité du schéma de couverture de risque en sécurité incendie.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2025-02-035

9.2 ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER 2024 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE ROUSSILLON

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par le conseiller Michel Deschênes et résolu :

QUE : Le rapport financier de la Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024 soit adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

10. TRAVAUX PUBLICS

2025-02-036

10.1 DEMANDE DU CLUB QUADISTE

Il est proposé par la conseillère Cindy Boucher, appuyé par la conseillère Myriam Bruneau et résolu :

QUE : La Ville de Macamic autorise le Club Quad d'Abitibi-Ouest à présenter au Conseil municipal un plan afin d'autoriser la circulation de véhicule VTT sur certaines voies publiques.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

11. HYGIÈNE DU MILIEU

12. SPORTS, LOISIRS ET CULTURE

2025-02-037

12.1 SOUMISSION POUR L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE CAMÉRA À L'EXTÉRIEUR DU CENTRE JOACHIM-TREMBLAY

Reporté à une séance ultérieure.

2025-02-038

12.2 SOUMISSION POUR LA LOCATION OU ACHAT D'UN CONTENEUR

Attendu que suite aux nouvelles exigences pour la collecte des matières résiduelles, la ville doit faire l'achat d'un conteneur à déchet pour le Centre Joachim-Tremblay;

Soumission reçue :

Les Entreprises JLR inc.

3 900 \$ + taxes et transport

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet appuyé par la conseillère Cindy Boucher et résolu :

QUE : La Ville de Macamic retient la soumission de Les Entreprises JLR Inc. au montant de 3 900 \$ plus taxes et transport pour l'achat d'un conteneur à déchets 4 verges pour le Centre Joachim-Tremblay.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

13. RAPPORT DES COMITÉS

Le conseiller Ghislain Brunet et la conseillère Cindy Boucher font rapport de leur comité respectif.

14. AFFAIRES NOUVELLES

15. Information du directeur général par intérim

La directrice générale, Marie-Pier Plante informe les membres du conseil des dossiers en cours.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

2025-02-039

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Cindy Boucher et résolu à l'unanimité de lever la séance. Il est 8 h 35.

ADOPTÉ.

Tony Boudreau
Maire

Marie-Pier Plante
Directrice générale

Je, Tony Boudreau, maire de la Ville de Macamic, atteste, conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposée mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Tony Boudreau
Maire